



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions**

Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2010/29 du Conseil économique et social. Se fondant sur les réponses reçues des organismes des Nations Unies, il évalue les progrès réalisés en matière d'intégration du principe de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, en se concentrant plus particulièrement sur les domaines de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Il met l'accent sur l'évaluation des progrès accomplis pour intégrer les questions de parité au niveau national, notamment par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il fournit un panorama des avancées en termes de renforcement des capacités du personnel des Nations Unies et de la stratégie de coordination de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). Il présente aussi des recommandations au Conseil pour qu'il les examine.

* E/2010/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les entités des Nations Unies	4
A. Cadres politiques et stratégiques	4
B. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	5
C. Arrangements institutionnels	7
D. Collecte et analyse des données	9
E. Suivi, évaluation et responsabilisation	11
III. Renforcement des capacités des Nations Unies en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes	15
IV. Lacunes et défis en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes	18
V. Renforcement de la coordination en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies	19
VI. Conclusions et recommandations	21

I. Introduction

1. La transversalisation de la problématique hommes-femmes constitue l'un des piliers de la stratégie globale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. La résolution n° 2010/29 du Conseil économique et social des Nations Unies prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur les efforts consentis et les progrès accomplis par les entités des Nations Unies en matière d'intégration du principe de l'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et de tous les programmes, ainsi que pour renforcer leurs capacités. Cette résolution demande aussi au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les méthodes qu'emploiera la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) pour conduire son action, notamment en renforçant la coordination, en déterminant les points à améliorer et en faisant en sorte qu'une attention accrue soit accordée à cette problématique transversale.

2. Le présent rapport fait suite à la demande formulée dans la résolution n° 2010/29 du Conseil économique et social susmentionnée et se fonde sur les réponses d'entités des Nations Unies¹ et de coordonnateurs résidents² au questionnaire élaboré par ONU-Femmes. Les informations fournies par ces entités reflètent les mesures et initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes pour l'année 2010. Reposant sur la compilation et l'analyse des réponses délivrées par les entités des Nations Unies, les rapports du Secrétaire général sur ce sujet incluent en général des informations sur différents aspects de l'évolution de la politique générale à l'échelle du système en matière de parité entre les sexes et de la stratégie pour la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme, approuvées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en 2006 (voir CEB/2006/2), en vertu des conclusions concertées 1997/2 du Conseil. Depuis l'adoption par le Conseil de la résolution n° 2006/36, les rapports

¹ Département des opérations de maintien de la paix, Département des affaires politiques, Département de l'information, Division de l'analyse des politiques de développement, Division de l'administration publique et de la gestion du développement, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Europe, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation internationale du Travail, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Bureau des affaires de désarmement, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des services de contrôle interne, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour la jeunesse, Division des politiques sociales et du développement social/Département des affaires économiques et sociales, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, École des cadres du système des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies, Programme alimentaire mondial.

² Albanie, Brésil, Tchad, Égypte, El Salvador, Gabon, Ghana, Kosovo, Maroc, Mongolie, Malawi, Somalie, Ukraine et Zimbabwe.

incluent aussi une section consacrée à la formation et au renforcement des capacités du personnel des Nations Unies. Conformément à la demande du Conseil dans sa résolution n° 2010/29, le présent rapport souligne aussi la subsistance des lacunes et des défis liés à la prise en compte généralisée de la question de l'égalité entre les sexes et offre un aperçu des méthodes adoptées par ONU-Femmes afin de garantir la coordination parfaite de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies. Des recommandations sont présentées au Conseil pour qu'il les examine.

II. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les entités des Nations Unies

A. Cadres politiques et stratégiques

3. Au cours de la période couverte par le rapport, le système des Nations Unies n'a cessé de démontrer son engagement en faveur de la notion de la transversalisation de la problématique hommes-femmes ainsi que de sa défense et de la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les secteurs d'activité. Des politiques, des déclarations de principe, des stratégies et des plans d'action sont en place dans la plupart des entités, et certaines ont évolué plus vite que d'autres puisqu'elles proposent des mesures concrètes en faveur de la pleine intégration de la problématique hommes-femmes à travers le système des Nations Unies. Néanmoins, l'évaluation récente de la prise en compte des sexes au sein du Secrétariat des Nations Unies (voir A/65/266) indique que les lacunes se situent au niveau de la pratique plutôt qu'à celui des politiques, et que le manque de concordance entre politique et pratique risque de nuire à l'engagement des Nations Unies en faveur de la promotion de la transversalisation de la problématique hommes-femmes en tant que stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes.

4. Certaines entités ont évalué leurs progrès en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes. Ces évaluations ont permis aux entités d'améliorer leurs activités à l'appui de l'égalité entre les sexes et de faire en sorte que suffisamment de ressources humaines et financières soient affectées à cette action dans leurs activités. Par exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a revu sa politique de 1994 en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des filles et des femmes, sur la base des recommandations de son évaluation. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a organisé un vaste processus de consultation qui s'est terminé par le lancement de son programme pour une *action accélérée en faveur des femmes, des filles, de l'égalité des sexes et contre le VIH*, qui constitue le plan opérationnel pour la mise en œuvre des actions contenues dans le *Cadre d'action de l'ONUSIDA pour les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le sida*.

5. L'engagement en faveur de programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes apparaît clairement dans la stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le cadre stratégique pour la période 2010-2019 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Depuis l'exercice biennal 2008-2009, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a inclus des objectifs en matière d'égalité des sexes dans son cadre

stratégique, notamment l'amélioration de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de la CNUCED, en définissant des indicateurs de succès. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a mis à jour sa stratégie relative à la problématique hommes-femmes de 2005 et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a favorisé les aspects sexospécifiques dans ses secteurs du développement industriel pour la réduction de la pauvreté et le développement durable à l'échelle internationale. De la même manière, le cadre stratégique 2010-2011 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) veille en priorité à renouveler les efforts visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans les sous-programmes et à placer l'égalité des sexes au cœur des actions en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Sur la base de son cadre stratégique 2010-2013, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a défini son Plan d'action national pour les femmes qui consistait à assurer une transversalisation parfaite de la problématique hommes-femmes dans tous les objectifs stratégiques. Aujourd'hui, 17 bureaux sur le terrain et 5 bureaux régionaux disposent d'un plan d'action pour les femmes.

6. La problématique de l'égalité des sexes a également revêtu une dimension transversale dans les plans et les cadres stratégiques de plusieurs entités. Le plan de gestion stratégique pour la période 2010-2011 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) aborde les principes de non-discrimination et l'égalité hommes-femmes comme des problématiques transversales. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en collaboration avec ONU-Femmes, contrôle la mise en œuvre des mesures contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466). Ce rapport comporte un plan d'action en sept points à l'appui de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le cadre des activités en faveur de la consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi que des engagements de la part de l'ensemble des entités des Nations Unies qui œuvrent actuellement dans les domaines suivants : médiation, planification postconflit, financement, élections et gouvernance, déploiement et renforcement des capacités civiles, état de droit et réforme du secteur de la sécurité, développement économique.

B. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

7. L'équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a terminé d'examiner les 51 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement couvrant la période 2006-2009 afin de répondre à deux objectifs : a) vérifier la qualité du bilan commun de pays (BCP), en termes de capacité à faire progresser l'égalité entre les sexes; et b) formuler des recommandations sur des orientations supplémentaires ou toute autre aide ou intervention dont ont besoin les équipes de pays des Nations Unies afin d'octroyer une plus grande place à cette problématique dans les évaluations et en particulier, dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Sur la base d'un classement élaboré et adopté pour la première fois en 2006, cette étude a analysé 26 évaluations/cadres du point de vue de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Aux fins de cette étude, le classement a été revu et repensé conformément

aux indicateurs de performance des équipes de pays des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et les lignes directrices du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'ériger la problématique de l'égalité des sexes en principe de programmation clef dans la préparation de cadres. L'étude vérifie aussi si les budgets prévisionnels spécifiés du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont consacrés ou non à la problématique hommes-femmes, dans le cadre d'une problématique spécifique concernant l'égalité des sexes ou dans le cadre d'une autre problématique.

8. Au cours des dernières années, les lignes directrices du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) relatives à la préparation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été renforcées, en faisant de la notion d'égalité des sexes et de l'approche fondée sur les droits de l'homme, deux principes fondamentaux dans l'élaboration des programmes. Comme dans d'autres domaines, l'équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement a mis davantage l'accent sur la transparence du suivi fondé sur les preuves des résultats et des effets en matière d'égalité des sexes. Les résultats de l'enquête constituent des indicateurs pertinents pour mesurer les progrès. Les réponses liées aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement varient sensiblement. Sur les cinquante et un plans-cadres analysés (mis en œuvre entre 2008-2009), cinq ont généré de bons résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Des pays tels que le Brésil et l'Égypte (parmi les mieux classés dans la matrice) associent une analyse exhaustive, bien conçue et documentée à des résultats et des indicateurs clairs en matière d'égalité des sexes afin de mesurer les progrès accomplis et fournissent une indication des ressources allouées aux activités liées à l'égalité entre les sexes.

9. Tous les bilans communs de pays (BCP) ont identifié les femmes comme un groupe cible et cité des données pertinentes ventilées par sexe, notamment des données relatives à la santé des femmes et à l'éducation des filles. La planification et la programmation convergeaient principalement vers ces deux domaines d'investissement traditionnels en faveur des femmes, bien que les cadres fussent également axés de plus en plus sur la participation politique des femmes. L'égalité des sexes a été érigée en thème transversal et les résultats en matière d'égalité des sexes ont été présentés spécifiquement dans un peu plus de la moitié des plans-cadres, ceux-là mêmes qui affichaient un bon niveau global dans ce domaine. Environ la moitié des plans-cadres étaient axés sur le renforcement de la voix et de la participation des femmes dans la prise de décision. Très peu de plans-cadres traitaient des questions liées aux moyens de subsistance des femmes et de leur accès aux moyens de production de manière notable. La question de la violence à l'encontre des femmes a pris de l'ampleur dans la planification d'environ un quart de l'ensemble des plans-cadres dans ce domaine. Très peu de plans-cadres ont eu recours au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes comme outil de diagnostic ou de responsabilisation. De plus, alors que de nombreux pays mentionnaient des valeurs et des normes discriminatoires traditionnelles comme freins à la capacité des femmes de choisir et de participer à des instances de prise de décisions, peu de campagnes planifiées ont mis en lumière ces obstacles afin d'en débattre ou de les surmonter, voire de changer la situation. Les progrès les plus significatifs ont été enregistrés dans le domaine du suivi des activités du système des Nations Unies au niveau national. À cet égard, une attention plus marquée a été accordée à la promotion de résultats clairs en matière d'égalité des

sexes et des produits au titre de l'égalité des sexes liés à d'autres catégories de résultats, ainsi qu'à la définition de liens plus pertinents entre ce qui devait être mesuré et les indicateurs censés le faire.

10. La programmation conjointe constitue un mécanisme de plus en plus important pour la coordination de l'aide du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes au niveau national et offre l'occasion de mettre en œuvre les stratégies de transversalisation de la problématique hommes-femmes. L'analyse des rapports annuels du coordonnateur résident indique que 94 équipes de pays des Nations Unies ont mentionné des initiatives conjointes dans le domaine de l'égalité des sexes, contre 43 en 2004. Bien que les efforts se poursuivent afin de vérifier les résultats émanant de ces programmes, notre compréhension reste insuffisante quant à leurs effets, notamment en matière de promotion de l'égalité des sexes et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

11. ONU-Femmes s'est engagée dans un processus d'évaluation des avantages réels générés par sa participation dans la programmation conjointe et la mise en œuvre de programmes conjoints à la fois en termes de résultats dans la promotion de l'égalité des sexes, ainsi que dans le renforcement des capacités et l'engagement parmi des partenaires des Nations Unies afin d'encourager des initiatives conjointes et l'évaluation réciproque des programmes portant sur l'égalité entre les sexes, l'objectif à long terme étant de définir beaucoup plus rigoureusement les moyens qui permettront de parvenir à la parité. À ce jour, les évaluations préliminaires sur les programmes conjoints pour l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies ont mis en exergue des limites importantes, la plus critique étant le manque de données centralisées et validées sur les programmes conjoints, soulignant ainsi la nécessité de concentrer les efforts sur la diffusion et la consolidation des données. ONU-Femmes dirige aussi une initiative de gestion de la connaissance dans le cadre du Fonds espagnol du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui analyse le recours de la transversalisation de la problématique hommes-femmes en tant que stratégies dans les programmes conjoints couverts par le Fonds. Les résultats sont attendus pour 2011.

C. Arrangements institutionnels

12. Les arrangements institutionnels sont une composante essentielle de la promotion de la transversalisation efficace de la problématique hommes-femmes. Aussi, certaines entités ont créé des départements ou des unités ou ont désigné des responsables de la coordination afin de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre de la politique et de la stratégie sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies. Par exemple, la Division de l'égalité entre les sexes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a joué un rôle clef dans l'analyse de tous les projets de plans de travail de secteur d'un point de vue sexospécifique. Cet effort s'est concrétisé par l'intégration de démarches soucieuses d'égalité entre les sexes dans 950 plans de travail sur les 1 432 domaines d'activités que compte l'UNESCO. Le Groupe de l'égalité des sexes du Programme alimentaire mondial (PAM) a participé à un comité d'examen des projets qui formule des recommandations auprès des bureaux régionaux et nationaux sur la politique, la conception, la stratégie et la mise en œuvre de programmes, de projets, d'activités et d'opérations. La

disponibilité des compétences, en particulier au niveau des hauts fonctionnaires, revêt une importance primordiale pour assurer l'intégration de démarches soucieuses d'égalité entre les sexes dans la mise en œuvre de programmes et de politiques du PAM.

13. Au niveau national, les entités des Nations Unies ont augmenté leur capacité à intégrer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans leurs programmes de travail. Selon les rapports annuels du coordonnateur résident de 2009, on compte 99 groupes thématiques sur l'égalité des sexes. La présence d'experts à plein temps sur des questions d'égalité entre les hommes et les femmes a été plus marquée dans les pays au sortir d'un conflit/en crise, dans lesquels une mission de la paix/intégrée est en place, comme en Afghanistan, au Pakistan, au Soudan et au Timor-Leste. Le PNUD a indiqué que près de 75 % de ses bureaux de pays ont formé une équipe de coordination pour l'égalité des sexes, dirigée par le représentant résident adjoint. Les bureaux de pays de l'UNICEF ne se sont pas limités à la nomination d'un simple responsable de la coordination puisqu'ils ont mis sur pied des équipes spéciales ou des groupes de travail intégrant du personnel émanant de différentes disciplines, notamment des fonctionnaires de rang supérieur. Depuis le mois de mars 2011, l'équipe d'experts de réserve en matière de médiation compte un spécialiste de la médiation et des questions de parité entre sexes à temps plein. ONU-Femmes a collaboré étroitement avec le Département des affaires politiques afin de déterminer les opportunités dont pourraient profiter les organisations de femmes pour la paix sur le terrain dans l'optique de renforcer leurs capacités à jouer un rôle dans la prévention et la résolution des conflits, en permettant notamment aux femmes pacifistes de la Côte d'Ivoire de participer au Sommet annuel de l'Union africaine au début de l'année en 2011. Un conseiller pour les questions de parité entre sexes d'ONU-Femmes au processus de paix du Darfour a permis aux femmes du Darfour d'intégrer des problématiques hommes-femmes dans l'accord de paix.

14. Les entités des Nations Unies ont déployé des efforts considérables pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans leurs programmes et leurs activités opérationnelles. Au PNUD, des conseillers pour l'égalité des sexes à temps plein aux niveaux du siège, de la région ou du pays, s'efforcent de transversaliser la problématique hommes-femmes dans l'examen de la documentation du programme. Un niveau de compétence élevé favorise la transversalisation de cette problématique dans les domaines prioritaires d'activité, tels que les changements climatiques, la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique ainsi que la prévention des crises et le relèvement.

15. L'objectif visant à atteindre l'égalité entre les sexes dans le système des Nations Unies reste incertain. Sur la base des statistiques fournies par 29 des 31 entités du système des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'Amélioration de la situation des femmes dans le système des Nations Unies (A/65/334) indique que, à l'exception de la catégorie des fonctionnaires hors classe (fonctionnaires ayant rang de sous-secrétaire général et fonctionnaires de rang supérieur) où la représentation des femmes a augmenté de plus d'un point de pourcentage en moyenne (augmentation annuelle moyenne de 1,75 % au cours de la période de deux ans couverte par le rapport, du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009), l'augmentation annuelle moyenne était inférieure à un point de pourcentage pour tous les autres niveaux. La progression annuelle moyenne au cours de cette période de deux ans oscille entre 0,95 point de pourcentage (classe P-2) à 0,6 point

de pourcentage (classe P-3). Les classes D-2 et D-1 ont enregistré une hausse, respectivement, d'à peine 0,5 et 0,6 point de pourcentage. S'agissant des coordonnateurs résidents, la représentation des femmes est passée de 6,3 points de pourcentage pour atteindre 37,1 % au cours de ladite période de deux ans. L'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré la plus forte augmentation (11,7 %), passant à 43,5 %, tandis que la région de l'Asie et du Pacifique stagne à 36,4 %.

16. Afin de reconnaître l'action des institutions en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement a institué un prix Champion du service public décerné par l'ONU, visant à décerner un prix aux collectivités locales qui prennent des mesures en faveur de l'égalité entre les sexes.

D. Collecte et analyse des données

17. Les données ventilées par sexe sont essentielles pour l'élaboration de programmes et de politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les entités des Nations Unies ont fourni des informations sur les mesures adoptées pour assurer la disponibilité de données ventilées par sexe, en menant des enquêtes, en définissant des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes et en préparant des publications scientifiques. Par exemple, l'UNICEF poursuit l'enquête en grappes à indicateurs multiples, qui inclut des modules spécifiques sur des indicateurs clefs de la condition féminine. La FAO a aidé plusieurs pays africains et asiatiques à produire et à utiliser des données rurales et agricoles ventilées par âge et par sexe. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a amélioré la disponibilité des données ventilées par sexe de tous les niveaux susceptibles de remonter des informations (recensements, Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Comité international de secours ont lancé le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, qui mémorise et analyse les données sur la violence sexuelle et sexiste et facilite leur partage. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont intégré des aspects sexospécifiques dans les questionnaires qui ont récemment été mis à jour sur la drogue et le crime afin de recueillir davantage de données liées à la problématique hommes-femmes et à la possibilité d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'analyse de la criminalité et de la drogue. En 2010, l'institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a soutenu des partenaires nationaux au Costa Rica, au Nigéria et en Thaïlande dans le cadre de l'élaboration de bases de données nationales sur la traite des êtres humains.

18. S'agissant des commissions régionales des Nations Unies, le travail sur les indicateurs et les outils de suivi à la fois au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est remarquable. Le groupe de travail de la CEPALC sur les données statistiques relatives à la problématique hommes-femmes a apporté une aide technique sous la forme de réunions d'experts des Nations Unies organisées au Mexique sur la production et l'exploitation des statistiques ventilées par sexe et du budget-temps dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre et du contrôle de politiques dans la région. À ce jour, 17 pays ont déjà mis en œuvre une enquête sur les budgets-temps. Une nouvelle classification des activités du budget-temps a été

conçue sur la base de la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et un observatoire de l'égalité des sexes a vu le jour aux fins du calcul des indicateurs de l'autonomie de la femme. Le Mexique a entrepris une étude pilote en 2010 sur les indicateurs de la violence à l'encontre des femmes et le Guatemala a organisé son premier congrès sur les données statistiques ventilées par sexe et par appartenance ethnique en 2010. De la même manière, la CEE a organisé des ateliers sur la production et l'utilisation des données statistiques ventilées par sexe pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques dans la région.

19. Plusieurs entités ont préparé des publications susceptibles d'être utilisées pour faciliter l'élaboration de programmes portant sur l'égalité des sexes. Les publications de l'UNICEF, *Situation des enfants dans le monde* et *Progrès pour les enfants* incluent une série de données ventilées par sexe sur les indicateurs clefs de la condition féminine pour mettre en exergue la problématique des inégalités hommes-femmes. Plusieurs bureaux de pays ont également concentré leurs efforts afin d'améliorer la collecte et l'utilisation des données ventilées par sexe aux fins de suivi et d'évaluation. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soutenu plusieurs pays africains et asiatiques dans la production et l'utilisation de données agricoles et rurales ventilées par sexe et par âge. La CEPALC a inclus le travail non rémunéré et l'économie domestique dans les dimensions de la pauvreté et du travail de sa publication, *Social Panorama of Latin America 2010*.

20. Bien qu'elles reconnaissent les progrès importants accomplis, certaines entités observent des lacunes au niveau de la production, de l'utilisation et de l'analyse des données dans certains domaines relatifs à l'égalité des sexes. Par exemple, il s'est avéré difficile d'obtenir des données sur la violence sexiste, la violence sexuelle et sur les pratiques traditionnelles et néfastes et de les ventiler par sexe et par âge. De nombreux pays ne disposent pas de données ventilées par sexe sur la fréquentation scolaire et l'utilisation des ressources naturelles. Les données analytiques relatives aux freins socio-économiques/culturels et juridiques que rencontrent les hommes et les femmes dans l'accès aux services ou la revendication de leurs droits, sont très limitées et nécessitent des investissements substantiels. L'évaluation thématique de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/65/266, par. 53) a examiné la place faite à la problématique hommes-femmes sur les sites Web des entités. D'une manière générale, elle y était plus restreinte et succincte que dans les documents plus importants (voir la page « Faits et chiffres » des sites Web de chaque mission sur le site du Département des opérations de maintien de la paix), bien que certains sites contiennent des données ventilées par sexe (c'est le cas notamment des statistiques relatives aux réfugiées sur le site Web du HCR). Le BSCI a néanmoins constaté que lorsque des données ventilées par sexe figuraient dans les publications ou sur les sites Web, peu d'entre elles, voire aucune, n'étaient assorties d'une analyse et qu'il était impossible de déterminer avec certitude dans quelle mesure ces données avaient par la suite une incidence sur les activités ou les priorités des programmes concernés.

E. Suivi, évaluation et responsabilisation

21. Les organismes ont de plus en plus inscrit la responsabilité en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les cadres généraux de responsabilisation institutionnelle, les mécanismes de suivi, d'évaluation et de contrôle, et l'évaluation du comportement professionnel.

22. Le rôle des hauts fonctionnaires visant à démontrer le respect des engagements pris et des mandats institutionnels revêt une importance fondamentale pour la promotion d'une transversalisation efficace de la problématique hommes-femmes. Le HCR contrôle l'engagement de ses hauts fonctionnaires par le biais d'un cadre de responsabilisation (outil d'autoévaluation) qui nécessite que tous les hauts fonctionnaires fassent un rapport sur leurs activités liées à la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité. Dans le cadre de son programme de travail pour la période 2010-2011, le BSCI mène diverses activités pour soutenir l'engagement des Nations Unies en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, notamment en contrôlant ses travaux dans ce domaine. Le Bureau évalue l'efficacité des contrôles afin de garantir la conformité avec les éléments liés à la problématique hommes-femmes contenus dans le contrat de mission entre les dirigeants des entités des Nations Unies et le Secrétaire général. À cet égard, son évaluation thématique de la transversalisation de la problématique hommes-femmes (voir A/65/266) a montré que les contrats de mission signés par les hauts responsables du Secrétariat ne font pas explicitement référence à la responsabilité de ces derniers en matière de mise en œuvre de la transversalisation, mais qu'ils contiennent un paragraphe type sur la contribution à l'intérêt général de l'Organisation des Nations Unies.

23. Les tendances récentes observées dans certaines entités des Nations Unies indiquent un transfert de responsabilité concernant la prise en compte généralisée de la question de l'égalité entre les sexes depuis les points de contact désignés vers les responsables. Si les points de contact peuvent encore jouer le rôle de défenseur ou « d'observateur », la transversalisation de la problématique hommes-femmes est perçue de plus en plus dans certaines entités comme une fonction institutionnelle nécessitant la définition des responsabilités en matière de transversalisation. Le plan d'action institutionnel et politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes 2010-2011, par exemple, fait appel désormais à la responsabilité et à la responsabilisation à l'échelle du système et non plus à celle de points de contact pour l'égalité des sexes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique. De la même manière, la stratégie actualisée de transversalisation de la problématique hommes-femmes du Centre de la femme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) encourage l'institutionnalisation de mécanismes et d'outils lors des phases de planification et de mise en œuvre, tels que des composantes sexospécifiques dans les formulaires de planification de produit, des termes de référence tenant compte des disparités entre les sexes et des listes de contrôle de la parité hommes-femmes dans le cadre des projets adressés à un comité de projet de la CESAO.

24. Dans le domaine de la planification au sortir d'un conflit, ONU-Femmes a élaboré des lignes directrices afin d'intégrer une analyse de la problématique hommes-femmes dans l'évaluation des besoins en situations postconflituelles et a collaboré avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne, pour renforcer la responsabilisation et assurer que la problématique

hommes-femmes est systématiquement traitée dans le cadre de ces procédures. Dans le domaine de l'état de droit, le plan d'action en sept points charge le HCDH et ONU-Femmes de définir des normes minimales en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les mécanismes provisoires de la justice.

25. Au cours de l'exercice couvert par le rapport, plusieurs entités ont élaboré des instruments de contrôle innovants pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Par exemple, le Département des opérations de maintien de la paix a adopté des procédures opérationnelles standard qui permettent de suivre la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les missions de maintien de la paix. Le nouveau compendium du Bureau international du Travail (BIT) sur la « Méthodologie participative », élaboré spécifiquement pour le système des Nations Unies montre la façon dont cette méthodologie permet de soutenir et de renforcer les efforts des programmes conjoints des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes au niveau national, en particulier dans le cadre du processus « Unis dans l'action » et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein des activités individuelles et collectives des programmes, fonds et organismes.

26. S'agissant des procédures internes de suivi et d'évaluation adoptées par différentes entités des Nations Unies, plusieurs ont procédé à des examens, enquêtes et évaluations afin de mesurer les progrès accomplis et de définir les prochaines étapes en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies. Le PNUD, par exemple, a réalisé un examen à mi-parcours de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD 2008-2013 afin d'examiner les réalisations et les défis à relever. L'Organisation a ainsi observé, malgré des efforts consentis plus importants de sensibilisation concernant la problématique hommes-femmes et traduits par des résultats concrets sur le terrain, que l'application de la stratégie d'égalité des sexes restait inégale. Des efforts supplémentaires se sont donc avérés nécessaires pour conférer une dimension systématique à la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a mené une évaluation de la parité qui couvrait la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein de l'Organisation depuis 2003 et a étudié les programmes, politiques, arrangements institutionnels et partenariats. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a également fait l'objet d'une évaluation des effets en termes de sexospécificités. En 2010, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a procédé à une évaluation au niveau institutionnel de ses performances en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et le HCDH a peaufiné une auto-évaluation portant sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes avant d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés. La suite donnée par l'équipe dirigeante du HCDH incluait un accord de révision de sa politique d'égalité des sexes, au terme d'un examen consultatif ainsi que la création et la formation de facilitateurs de l'égalité des sexes afin d'optimiser davantage encore la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la planification, la programmation et l'évaluation.

27. Les entités ont également consenti des efforts pour évaluer et mesurer les progrès enregistrés dans la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les programmes de pays. Par exemple, tous les bureaux de pays de l'UNICEF sont censés examiner la problématique hommes-femmes des programmes au niveau du pays. La CNUCED a intégré des aspects sexospécifiques dans l'évaluation

exhaustive de ses activités de coopération technique offertes aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à d'autres petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables. Dans le cadre du Programme pour une action accélérée en faveur des femmes, des filles, de l'égalité des sexes et contre le VIH, l'ONUSIDA et ONU-Femmes ont aidé plus de 30 pays à réaliser une analyse de la parité hommes-femmes des politiques en matière de VIH et 22 pays, à procéder à une évaluation de la problématique hommes-femmes de leurs plans stratégiques nationaux. L'UNESCO exige des bureaux de pays qu'ils assurent la mise en œuvre d'une auto-évaluation et d'examens de la problématique hommes-femmes au cours de chaque cycle de programmation. Au total, 85 examens de programmes de pays au regard de l'égalité des sexes ont eu lieu au cours des quatre dernières années, ce qui représente 67 % de tous les programmes de pays.

28. Des repères et des indicateurs de performance relatifs à l'égalité des sexes ont récemment été définis par les entités des Nations Unies afin de mesurer les progrès, les lacunes et les défis. Le PNUD a intégré le nouvel indice d'inégalité de genre dans son *Rapport mondial sur le développement humain 2010*, en tant que mesure composite exprimant les inégalités en matière de progrès entre les femmes et les hommes dans les trois dimensions suivantes, à savoir, la santé génésique, l'autonomisation et le taux d'activité sur le marché de l'emploi. Le HCR a également défini de nouveaux indicateurs portant sur la protection des femmes et des filles réfugiées. Le plan d'action sur l'égalité des sexes de l'UNESCO pour la période 2008-2013 comporte des résultats escomptés et des indicateurs de résultats pour chaque secteur et pour l'Organisation dans son ensemble. LE FNUAP et le PNUE ont tous deux conçu des indicateurs afin d'assurer le suivi des progrès des activités liées à l'égalité des sexes au sein de leur organisation respective.

29. La création des indicateurs de résultats de l'équipe de pays des Nations Unies portant sur l'égalité des sexes constitue une évolution clef, portée par ONU-Femmes, que l'équipe spéciale sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies (GNUD) pour le développement a coordonnée au cours des deux dernières années. Ces indicateurs de résultats ont été élaborés par le président du GNUD en août 2008 et ONU-Femmes a assuré leur mise en place. Ces indicateurs fournissent des repères afin d'orienter les équipes de pays des Nations Unies dans la formulation et la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans l'évaluation de leurs performances par rapport aux normes définies pour soutenir les priorités nationales visant à assurer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Depuis leur approbation et leur déploiement, 14 équipes de pays des Nations Unies sont parvenues au terme du processus, 3 équipes ont presque achevé le processus et 11 autres équipes envisagent de suivre cette voie en 2011. ONU-Femmes entend mener une analyse des résultats issus de la mise en œuvre des indicateurs afin de tirer les enseignements sur la manière d'améliorer les performances de l'équipe de pays des Nations Unies à travers le renforcement de la responsabilisation en matière d'égalité des sexes.

30. Dans les pays où les indicateurs de résultats ne sont pas utilisés, la nécessité de changer de cap a été mise en exergue par les coordonnateurs résidents invités à répondre au questionnaire dans le cadre de la préparation du présent rapport. En l'occurrence, il était nécessaire de former un groupe thématique sur l'égalité des sexes doté d'attributions précises afin d'améliorer la compréhension de la condition de la femme, de surveiller tout indicateur de résultats futurs relatifs à l'égalité des

sexes et de promouvoir la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein des équipes de pays des Nations Unies. Il était aussi prévu de recourir aux audits de l'égalité entre les sexes et au tableau de bord afin d'évaluer les performances de l'équipe de pays des Nations Unies au niveau des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en cours d'élaboration. Alors que les avantages associés à une analyse fondée sur des indicateurs de résultats ont été salués, les difficultés liées à leur application, notamment en raison des différents mécanismes et approches adoptés par des organismes individuels, ont également été mises en exergue.

Suivi des ressources affectées à la problématique hommes-femmes

31. Le suivi des ressources affectées à la problématique hommes-femmes constitue un outil de plus en plus prisé afin de promouvoir la responsabilisation en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes. Le secrétariat de l'ONUSIDA, en partenariat avec ONU-Femmes, adapte actuellement la méthode d'évaluation des dépenses nationales relatives au sida élaborée par l'ONUSIDA afin d'inclure un module sur l'égalité des sexes pour évaluer les financements en faveur de la parité au niveau national. Tandis que le HCDH a créé des mécanismes de suivi des ressources humaines et financières, l'École des cadres du système des Nations Unies a recours à un système de codage sous Atlas afin d'assurer le suivi des activités réputées sexospécifiques. De la même manière, le HCDH contrôle les dépenses liées à l'intégration des sexospécificités et réfléchit à un système capable d'évaluer la dimension sexospécifique de ses projets. À l'UNESCO, les secteurs de programme et les bureaux extérieurs communiquent au Directeur général les résultats atteints et les budgets réels exploités au travers des mécanismes éprouvés de suivi et la FAO assure le suivi des ressources définies en vertu de l'objectif stratégique de l'égalité des sexes relevant de son cadre stratégique.

32. Le marqueur politique égalité homme-femme est utilisé dans plusieurs entités, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le PNUD, l'UNICEF, le BIT et les Volontaires des Nations Unies (VNU), aux fins de suivi des dépenses et de l'affectation des ressources liées à la problématique hommes-femmes.

33. Le BCAH dirige l'application du marqueur politique égalité homme-femme, comme un outil capable d'améliorer l'action humanitaire en s'assurant que les projets conçus en vertu des procédures d'appel global et les fonds de financement commun tiennent pleinement compte des besoins et des capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons. En 2010, le marqueur politique égalité homme-femme a été lancé dans 9 pays dans le cadre des procédures d'appel global, et 2, dans le cadre des fonds de financement commun. Le déploiement de ce marqueur a généré une hausse de 300 % du nombre de projets intégrant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et 8 % des projets ciblent de manière significative les résultats en matière d'égalité des sexes.

34. L'analyse du PNUD portant sur les dépenses 2009 a montré que sur le budget total des 5 820 projets, dont les frais de programmation s'élèvent à 3,3 millions de dollars, 36 % influaient de manière sensible sur la problématique hommes-femmes ou considéraient l'égalité entre les sexes comme un objectif principal; 23 % du budget total étaient alloués à des fins autres que l'égalité des sexes tandis que les

41 % restants apportaient une timide contribution à cette composante. Des résultats qui attestent donc des améliorations qui doivent encore être apportées.

35. Le BIT assure le suivi des projets de coopération technique à l'aide du marqueur politique égalité homme-femme. Le programme et le budget pour la période 2010-2011 fournissent des informations détaillées sur les ressources spécifiques allouées au Bureau pour l'égalité des sexes afin d'intégrer la transversalisation de la problématique hommes-femmes et les activités de renforcement des capacités. Le montant total des ressources du budget ordinaire alloué au Bureau s'élevait à 3 millions de dollars pour la période 2000-2011.

36. En dépit des progrès réalisés dans l'utilisation du marqueur politique égalité homme-femme comme indicateur et outil de suivi financier pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes, des défis importants doivent encore être relevés. L'égalité des sexes est souvent considérée comme une problématique transversale et se reflète dans de nombreuses activités de programmation, ce qui complique le suivi des ressources. Pour relever ces défis, sur la base des données pratiques existantes, ONU-Femmes, en collaboration avec des partenaires des Nations Unies, élabore actuellement un marqueur à l'échelle du système des Nations Unies afin d'améliorer la responsabilisation eu égard aux ressources allouées à la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

III. Renforcement des capacités des Nations Unies en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes

37. Des efforts visant à instituer une formation en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans des programmes de renforcement des compétences de base ont été déployés par des entités telles que la FAO, la CESAP, le BIT, le HCDH, l'ONUSIDA, l'ONUDI, l'UNOPS et le PAM. Des formations obligatoires régulières en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes sont mises en œuvre par le Département des affaires politiques (DAP), la CEA, le PNUE, l'UNESCO, le PNUD, l'UNICEF et l'UNOPS.

38. Les entités ont fait état de leurs efforts en 2010 visant à institutionnaliser la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans leurs secteurs thématiques d'activité. Le Centre de la femme de la CESAO a élaboré des modules de formation concernant l'égalité des sexes ainsi que les stratégies relatives au commerce et au développement. Le HCR a fourni du matériel pédagogique et de sensibilisation au personnel des opérations sur le terrain, notamment un cycle de films sur la protection des femmes et des filles. Le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes du BIT a organisé des forums d'apprentissage interrégionaux sur la parité et des séminaires de partage des connaissances, ainsi que des séances de formation sur les audits participatifs. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est doté d'un programme d'apprentissage en ligne et face à face dans les domaines de la femme, de la paix, de la sécurité, des objectifs du Millénaire pour le développement et de la gouvernance globale. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a révisé ses outils d'évaluation de la justice pénale afin d'inclure un module sur la problématique hommes-femmes susceptible d'orienter l'évaluation de l'égalité des sexes dans le système de la justice pénale, ainsi que des normes internationales essentielles pour une justice

respectueuse des femmes. Le HCR, avec le FNUAP et l'UNICEF, s'est vu octroyer une subvention de 1,6 million de dollars par le Département de la protection civile et l'Office humanitaire de la Communauté européenne afin de renforcer les capacités du personnel sur le terrain, chargé de la mise en œuvre des programmes luttant contre la violence sexuelle et sexiste et de sensibiliser à cette problématique les autres acteurs concernés par l'action humanitaire en Afrique de l'Ouest, en Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les aspects sexospécifiques ont été intégrés dans les outils et les lignes directrices en matière humanitaire de l'UNICEF.

39. S'agissant de la paix et de la sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a conçu des normes et des modules de formation sur la problématique hommes-femmes en vue d'appuyer la formation préalable au déploiement du personnel de maintien de la paix civile et en tenue. Le Bureau des affaires de désarmement a mis en exergue les recommandations de la résolution n° 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans ses activités de réforme du secteur de la sécurité, en particulier en termes de modules de formation destinés aux forces armées et de la sécurité. Le Département a également soutenu l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs à la mise en œuvre de la résolution et à la création de réseaux nationaux de femmes dans le cadre des programmes de gouvernance du secteur de la sécurité. Le Département des affaires politiques a rédigé cinq notes d'orientation à l'intention des médiateurs chargés de traiter les affaires de violence sexuelle commises en période de conflit et des rapports périodiques destinés au Conseil de sécurité émanant des missions sur le terrain sous l'égide du Département des affaires politiques portant sur l'attention accrue accordée à l'égalité des sexes : 50 % des rapports incluaient des données ventilées par sexe et 65 % comportaient une section spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix, avec le Bureau du Conseiller militaire, a également diffusé des lignes directrices sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les activités des composantes militaires des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Le HCDH et ONU-Femmes collaborent conjointement à la définition de lignes directrices pour le système des Nations Unies en matière de réparation apportées aux violences sexuelles liées aux conflits, qui devrait être finalisée en 2011. ONU-Femmes joue aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de directives techniques en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité sous les auspices de l'équipe spéciale interorganisations sur la réforme du secteur de la sécurité. Cette orientation aidera les professionnels de la santé à concevoir des interventions répondant aux besoins des femmes et des filles en matière de sécurité.

40. Des efforts conjoints en faveur du renforcement des capacités ont également généré des résultats importants. Par exemple, l'UNICEF, le FNUAP, ONU-Femmes et le PNUD ont mis au point un cours d'apprentissage électronique intitulé « Égalité des sexes, cohérence de l'ONU et vous », lancé en 2011, afin d'établir une norme minimale d'orientation initiale sur l'égalité des sexes. Le Groupe du Comité permanent interorganisations a également lancé une formation en ligne sur l'égalité des sexes permettant de présenter les concepts fondamentaux en la matière aux agents de l'aide humanitaire.

41. Au niveau du système, l'École des cadres du système des Nations Unies et ONU-Femmes mettent au point un programme de renforcement des capacités à

l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'intégration des sexes. En 2010, une réunion du Groupe d'experts a été organisée pour définir la stratégie de mise en œuvre du programme. Un accord a été conclu concernant un module d'apprentissage de base en ligne obligatoire sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes et un plan d'action visant à remporter une adhésion plus forte des cadres dirigeants. L'École des cadres du système des Nations Unies met au point la première formation à l'échelle du système sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, dont la version définitive devrait être lancée en 2011.

42. Dans le cadre de leurs programmes de renforcement des capacités, certaines entités ont investi dans l'élaboration de méthodologies et d'outils à l'appui des activités des programmes de pays en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. En 2010, le FNUAP a publié un manuel de formation intitulé « Approche de la programmation axée sur les droits de l'homme » et a organisé un atelier pour le personnel au niveau régional et national, ainsi que pour les partenaires nationaux en Europe de l'Est et en Asie centrale. Le FNUAP a également collaboré avec plusieurs partenaires à la publication d'une boîte à outils pour l'action intitulée « Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé ». Le Bureau des affaires de désarmement a lancé ses lignes directrices en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes pour la mise en œuvre efficace du Programme d'action relatif aux armes légères.

43. Les entités des Nations Unies ont également fait état des efforts consentis aux fins de la génération d'informations et de connaissances sur la problématique hommes-femmes ainsi que d'une littérature scientifique à l'appui du renforcement des capacités en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. La Division de l'analyse des politiques de développement a publié *l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2011 : la grande transformation technologique pour une économie verte* qui intègre une démarche tenant compte des sexes dans le domaine de la sécurité alimentaire, de l'éducation et de l'innovation dans le cadre d'une économie verte. Le rapport phare de 2010 intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale » examine les aspects sexospécifiques et les effets de la crise financière mondiale en particulier sur l'emploi. Les projets liés à l'égalité entre les sexes ont été intégrés dans le programme de recherche 2010-2014 de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) afin d'influer sur l'élaboration des politiques. La publication phare de 2010 de la Division des politiques sociales et du développement social, le *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2010 : repenser la pauvreté*, recommande l'élaboration d'une politique participative luttant contre la discrimination dont sont victimes les femmes pauvres.

44. En dépit de l'évolution positive du renforcement des capacités, les entités des Nations Unies soulignent l'absence de toute vision ou plan susceptible de définir les compétences de base relatives à la problématique hommes-femmes, aux résultats escomptés, aux normes minimales et aux approches en matière de formation dans le cadre des initiatives d'apprentissage ainsi que la subsistance de lacunes ne permettant pas d'instaurer un programme de renforcement des capacités à l'échelle du système. Elles reconnaissent la nécessité de disposer d'un socle théorique solide intégrant les relations globales entre la problématique hommes-femmes et le programme de l'ONU en matière de développement. D'autres insuffisances sont attestées par le manque de clarté concernant les responsabilités liées au

renforcement des capacités (qui doit définir les normes et qui doit gérer leur mise en œuvre ?) et le temps requis pour intégrer la perspective de chaque entité dans le programme sur la base des mandats spécifiques relatifs à l'égalité des sexes et aux procédures d'agrément dans chaque entité, par le défaut de financement pour les initiatives de transversalisation de la problématique hommes-femmes et par l'absence de toute stratégie des questions relatives à l'égalité des sexes en vue de la définition, de la centralisation et de la diffusion à l'échelle du système des informations, des outils, des manuels d'orientation, des méthodologies innovantes et des enseignements tirés.

IV. Lacunes et défis en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes

45. Sur la base des réponses fournies aux questionnaires, il apparaît évident que des lacunes et des défis continuent d'entraver la pleine mise en œuvre de la stratégie de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein des entités du système des Nations Unies. Parmi ceux-ci, on observe l'absence de toute intégration cohérente d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans les plans stratégiques, le manque de personnel doté d'une expertise en matière d'égalité entre les sexes à des postes stratégiques au sein des institutions, une application et/ou un accès limité à des données ventilées par sexe et à des indicateurs tenant compte des sexospécificités, le manque de crédit et l'absence de mécanismes de responsabilisation. À un niveau plus large, le dynamisme accru en faveur de l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans les produits et les résultats de plans stratégiques a été altéré simultanément par une faiblesse systémique au niveau de l'aide en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes, due notamment à l'insuffisance de l'investissement financier et au manque de connaissance du personnel en matière d'égalité des sexes.

46. Alors que le recours aux outils d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, tels que les lignes directrices et les listes de contrôle, est de plus en plus répandu pour assurer l'adoption d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans l'élaboration des plans, la faible capacité du système des Nations Unies en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes demeure un défi universel de taille. La présence de spécialistes de la condition féminine à des postes stratégiques à des niveaux suffisamment élevés revêt une importance de premier plan. Sans renforcement de l'aide, tous les efforts d'intégration des sexospécificités seraient vains à tous les stades du cycle de vie du programme.

47. Le suivi et l'évaluation s'inscrivent parmi les composantes les plus faibles dans la mise en œuvre de la transversalisation de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux, aux sièges et sur le terrain. La nécessité de soutenir l'aide au niveau de tous les aspects de l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités, en renforçant notamment les capacités, revêt une dimension universelle. Elle va du besoin impérieux d'une aide technique au niveau national afin de collecter, analyser et exploiter les données ventilées (bureaux de statistiques nationaux) jusqu'à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les plans stratégiques et d'action des institutions, et ce, au niveau des entités des Nations Unies ou des institutions nationales.

48. En fait, l'absence de tout mécanisme cohérent aux fins du suivi de l'affectation des ressources dans le cadre de la transversalisation de la problématique hommes-femmes ainsi que l'insuffisance des données ventilées par sexe et d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes ont limité l'analyse, le suivi et l'évaluation de la problématique hommes-femmes. En outre, l'absence de données de référence ventilées par sexe a freiné la définition de repères pour le suivi des progrès. Il est important pour les entités des Nations Unies d'accéder à des données fiables et de répondre à toute demande d'aide technique au niveau national visant à renforcer la capacité des statisticiens nationaux afin d'améliorer la collecte et l'analyse des statistiques ventilées par sexe.

49. S'agissant de la responsabilisation, alors que les entités des Nations Unies expriment un engagement fort en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes, les mécanismes de responsabilisation, destinés à la fois aux dirigeants et au personnel, restent insuffisants ou ne sont pas appliqués dans la plupart des cas. Il importe d'examiner étroitement les mécanismes de responsabilisation existants pour déterminer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui pourrait être alors créé. Il importe également de disposer d'un cadre de responsabilisation à l'échelle du système. Toutefois, la responsabilisation limitée à l'appréciation des résultats du personnel dans les rares cas où celle-ci est prévue, est vouée à l'échec si elle n'est pas intégrée également dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires. Par ailleurs, dans les cas où des mécanismes de responsabilisation sont mis en place, il semble impératif de proposer aussi des mesures incitatives afin de générer de bons résultats en matière d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes.

V. Renforcement de la coordination en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies

50. L'Assemblée générale a créé ONU-Femmes en juillet 2010. La résolution n° 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies fusionne les mandats et les fonctions du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans ONU-Femmes. ONU-Femmes est également mandatée pour conduire, coordonner et promouvoir la responsabilisation du système des Nations Unies en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme.

51. La position d'ONU-Femmes lui permet d'apporter une aide dans des domaines clés aux fins d'une réponse cohérente à l'échelle du système des Nations Unies susceptible de mobiliser les points forts des entités des Nations Unies. Par conséquent, la stratégie de coordination de l'entité inclut une capacité dédiée à renforcer la coordination et la responsabilisation en matière d'égalité des sexes et de transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies.

52. Au cœur de la stratégie de coordination, on retrouve la volonté de recourir aux outils et aux mécanismes de coordination existants du système des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes à tous les niveaux, en les rationalisant et en les adaptant au besoin, ainsi qu'en créant des ponts entre eux. Au niveau global, ONU-Femmes

entend œuvrer à travers le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Ses trois piliers, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), offrent des plateformes pertinentes grâce auxquelles ONU-Femmes peut promouvoir la cohérence des politiques liées directement à l'égalité des sexes au niveau mondial et national, et veiller à ce que toutes les politiques du système des Nations Unies reflètent une démarche adéquate tenant compte des sexospécificités.

53. Les membres de haut niveau d'ONU-Femmes dans tous ces organismes offrent de nouvelles opportunités de renforcer les liens entre la prise de décision au niveau politique et les activités du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. Ce réseau réunit les points de contact pour l'égalité des sexes à travers le système des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence, de partager les meilleures pratiques et de définir des approches communes sur des questions essentielles dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes entend offrir une aide spécifique à ce réseau et continuer à aider plusieurs sous-groupes interinstitutions à traiter des questions clés telles que la violence à l'encontre des femmes, la paix et la sécurité des femmes et le Programme d'émancipation économique des femmes.

54. Au niveau régional, ONU-Femmes reposera sur les mécanismes de coordination régionale afin de mettre en exergue les besoins et les priorités des femmes et des filles dans le cadre d'un système d'action groupée et, le cas échéant, de groupes sexospécifiques. Ces mécanismes seront également invités à communiquer leurs décisions politiques respectives, en particulier celles relatives à l'égalité des sexes, aux équipes de directeurs régionaux aux fins de suivi au niveau national.

55. Au niveau national, ONU-Femmes œuvrera à travers le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin de promouvoir et de coordonner les activités relatives à l'égalité entre les sexes, en apportant tout son soutien aux groupes de travail chargés de la problématique hommes-femmes du GNUD.

56. En 2006, le Conseil des chefs de secrétariat a appelé les entités des Nations Unies à élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action à l'échelle du système relatifs à la transversalisation de la problématique hommes-femmes mais ces mesures n'ont pas encore été concrétisées (voir CEB/2006/2). ONU-Femmes œuvre à travers les mécanismes du Conseil des chefs de secrétariat, le système des coordonnateurs résidents et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, afin de mettre au point un cadre de responsabilisation à l'échelle du système et son plan d'action afin de rendre cette stratégie opérationnelle. Elle aidera ainsi le système des Nations Unies dans son ensemble à assumer ses responsabilités au titre des engagements pris en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Un tel cadre pourrait refléter les types de politiques, de stratégies, de mécanismes et d'outils que chaque entité pourrait utiliser pour assurer la transversalisation de la problématique hommes-femmes et contrer leurs performances au niveau institutionnel. Ce cadre pourrait aussi inclure le recours à des indicateurs communs pour mesurer les effets de l'aide des Nations Unies sur l'égalité entre les sexes au niveau national, comme le font déjà les groupes thématiques sur l'égalité des sexes.

VI. Conclusions et recommandations

57. On assiste à une prise de conscience croissante du fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont étroitement liées au développement. La réaffirmation d'engagements globaux en matière d'égalité des sexes et l'adoption de la déclaration ministérielle sur l'égalité entre les sexes formulée lors du débat de haut niveau de la session de fond 2010 du Conseil a permis de mettre en exergue l'importance de ces objectifs. La création d'ONU-Femmes constitue aussi un témoignage en ce sens. Alors que la transversalisation de la problématique hommes-femmes reste l'un des moyens les plus pertinents d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mise en œuvre de la stratégie en elle-même varie.

58. La plupart des entités des Nations Unies ont continué d'accorder une attention particulière aux aspects sexospécifiques de ses activités de conception, de réalisation, de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes. Elles ont inclus l'obligation de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans leurs cadres de responsabilisation générale, leurs mécanismes de suivi, d'évaluation et de supervision et leurs systèmes d'évaluation et de notation du personnel. D'autres continuent de s'appuyer sur des cadres de gestion axée sur les résultats assortis de cibles, de produits et de résultats pour améliorer les activités de mise en œuvre et de suivi. D'autres encore favorisent l'élaboration et l'adoption de nouveaux indicateurs et l'optimisation de l'utilisation des indicateurs ventilés par sexe intégrés également dans des études nationales pilotes. Dans le cadre de la cohérence à l'échelle du système et de l'approche des Nations Unies « Unis dans l'action », le nombre de programmes conjoints en faveur de l'égalité entre les sexes a augmenté. Les entités des Nations Unies ont consenti des efforts supplémentaires pour assurer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le bilan commun de pays/les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et l'étude des rapports annuels du coordonnateur résident fait état de progrès dans la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les processus de développement national. Les indicateurs du Groupe des Nations Unies pour le développement en faveur des équipes de pays sur les aspects sexospécifiques sont de plus en plus utilisés dans le cadre de responsabilisation des Nations Unies au niveau national.

59. S'agissant plus spécifiquement du renforcement des capacités et de la formation, un nombre croissant d'entités se sont engagées notamment dans des programmes d'optimisation des compétences de base afin d'assurer que tous les plans d'action, les politiques et les stratégies tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Une formation obligatoire est désormais organisée dans plusieurs entités pour toutes les catégories de personnel, y compris la direction. Au niveau du système des Nations Unies, on constate que les entités des Nations Unies reconnaissent le rôle de premier plan qu'ONU-Femmes doit continuer de jouer dans la définition d'un programme de renforcement des capacités au niveau du système, en procédant à la révision de la panoplie des mesures existantes pour définir des lignes directrices harmonisées aux fins du renforcement des capacités en matière de prise en compte des sexospécificités, en rendant obligatoire pour le personnel, en particulier les hauts fonctionnaires, la participation à la formation sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes au niveau du système et en assurant le suivi des résultats des programmes de renforcement des capacités.

60. Sans préjudice de ce qui précède, la route est encore longue pour que la problématique hommes-femmes fasse l'objet d'une transversalisation forte et systématique dans tous les programmes à travers le système des Nations Unies. Il convient d'accorder une attention plus soutenue à la mise en œuvre pratique de la prise en compte des sexospécificités conformément aux recommandations formulées au terme de différentes études réalisées ces dernières années. On observe encore un hiatus entre certaines composantes : entre le cadre normatif intergouvernemental régissant l'égalité des sexes et l'élaboration et la mise au point des programmes correspondants au niveau national; entre les priorités organisationnelles définies et les plans de travail institutionnels et entre les décisions visant à renforcer la responsabilisation et la lenteur de la mise au point d'outils communs aux fins d'évaluation des progrès et des lacunes observés à la fois aux niveaux du programme, ainsi que des résultats du personnel et de la direction. En outre, les contraintes qui pèsent sur les ressources humaines et financières continuent de représenter un frein à la transversalisation efficace de la problématique hommes-femmes et à l'aide systématique en faveur de l'égalité des sexes au niveau national.

61. Pour mettre en œuvre la résolution n° 2010/29 et d'autres résolutions pertinentes du Conseil économique et social, le Conseil recommande aux entités d'adopter les mesures suivantes :

a) Prendre les mesures qui s'imposent pour poursuivre la promotion de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et lui conférer un caractère efficace et systématique dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes au sein du système des Nations Unies;

b) Le cas échéant, accroître les ressources à la fois humaines et financières, afin d'appuyer la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs à l'égalité des sexes, et d'améliorer les activités de suivi et de contrôle, notamment en procédant à la planification budgétaire, ainsi qu'à la mobilisation et à l'affectation des ressources en tenant compte de la problématique hommes-femmes;

c) Consolider les arrangements institutionnels afin de s'assurer que les points de contact pour l'égalité des sexes et les spécialistes des questions de parité entre les sexes au niveau des sièges et des pays soient disponibles en vue d'appuyer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'activité;

d) Profiter de la création d'ONU-Femmes pour générer de nouvelles opportunités en matière d'engagement et d'action en faveur de l'égalité des sexes, notamment par le biais d'un renforcement des programmes conjoints;

e) Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de coordination d'ONU-Femmes, à travers notamment les mécanismes de coordination existants (Conseil des chefs de secrétariat, Comité de haut niveau sur les programmes, Comité de haut niveau sur la gestion, Groupe des Nations Unies pour le développement et Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes) afin d'améliorer les activités en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies;

f) Soutenir ONU-Femmes dans ses efforts visant à promouvoir une responsabilisation accrue dans le domaine de la transversalisation de la problématique hommes-femmes à travers la mise en œuvre exhaustive et efficace

des engagements et le recours systématique à des mécanismes de suivi et de communication des informations, y compris dans le cadre de l'évaluation des résultats de tout membre du personnel;

g) Renforcer les capacités de mobilisation des ressources et améliorer la prévisibilité des ressources tant humaines que financières du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes;

h) Promouvoir le marqueur politique égalité homme-femme dans les cadres de responsabilisation afin de proposer une gestion, un suivi et une diffusion des informations sur les résultats de chaque unité en matière d'égalité des sexes, plus cohérents, rigoureux et efficaces;

i) Améliorer les lignes directrices relatives à l'application d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les questions de définition de programme et définir une approche plus vaste du renforcement des capacités, capable de fournir des instructions spécifiques en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes et servir de base aux indicateurs de résultats normalisés sur la base desquels le personnel pourrait être évalué;

j) Promouvoir un rôle moteur fort au niveau des sièges, une orientation claire et l'amélioration de la collaboration et de l'intégration au sein des équipes de pays des Nations Unies et des groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes;

k) S'appuyer sur l'expertise d'ONU-Femmes, en particulier dans les pays où cette organisation est présente afin de participer à l'élaboration de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres cadres visant à assurer le traitement des aspects sexospécifiques;

l) Concentrer ses efforts sur les résultats des activités de programmation, notamment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de s'assurer que les besoins et les priorités des femmes et des filles fassent l'objet d'une attention particulière au niveau national;

m) Encourager les équipes de pays des Nations Unies à soutenir, à travers les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les activités nationales visant à accélérer les avancées sur la voie de la réalisation des engagements et des objectifs en matière de développement définis sur le plan international liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme;

n) Favoriser en permanence le renforcement des capacités en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin de s'assurer qu'ils soient mieux à même d'aider les partenaires nationaux dans l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans leurs cadres de développement;

o) Déployer tous les efforts afin de mettre en œuvre pleinement les lignes directrices des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et continuer à souligner dans ces derniers l'importance de générer des produits et des résultats visibles en matière d'égalité des sexes;

p) Encourager les équipes de pays des Nations Unies à utiliser des données ventilées par sexe chaque fois que cela est possible dans le cadre de la préparation

des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et comme indicateurs pour mesurer les progrès accomplis;

q) Afin d'assurer une meilleure évaluation des changements et des effets de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au fil du temps, le Conseil économique et social demande au Secrétaire général de bien vouloir lui adresser les futurs rapports deux fois par an.
